

## Mai 2015 : jours fériés et jours chômés

En mai, les **vendredi 1<sup>er</sup>, 8, le jeudi 14 et le lundi 25** sont des jours fériés ; ces jours ne sont pas travaillés mais considérés et comptés comme du temps de travail dans mon emploi du temps annuel. (*Voir mon emploi du temps annuel*)

Le **vendredi 15 mai** est un jour chômé ; il n'est pas travaillé et n'est pas considéré ni compté comme du temps de travail (cf *arrêté n°2014-22276/GNC-Pr du 16 décembre 2014*)

## Mon métier : Lingère avec Hélène UPANE au lycée Jules GARNIER



En 1988, Mme Héléne UPANE débute sa carrière au collège de Boulari au Mont-Dore, en qualité d'**agent de service contractuel**. Après une brève période de remplacement au lycée Lapérouse, elle est affectée au lycée Jules Garnier en 1995.

Toujours auxiliaire de service, elle prend son

poste à la **lingerie**, entourée de collègues expérimentés auprès desquels elle apprend le métier. Comme la demi-pension, la lingerie d'un lycée comme Jules Garnier, accueillant un vaste internat, est effectivement un élément clé du fonctionnement de l'établissement, du bien-être des élèves internes, de la qualité de leur accueil et de leur goût aux études.

Désormais seule à assumer cette tâche, Mme UPANE, **ouvrier d'entretien et d'accueil** en 2000, puis **adjoint technique des établissements d'enseignement** depuis 2007, a acquis toutes les compétences de ce métier, lavage, repassage, accueil du public et gestion des draps, pièces de literie diverses comme les vêtements

## L'entretien professionnel annuel

L'entretien professionnel annuel a lieu avant le **25 juin 2015** ; il est un **moment privilégié d'échange et de dialogue** entre le gestionnaire et l'adjoint technique. Il porte notamment sur les **résultats professionnels** obtenus par l'agent fonctionnaire au regard des objectifs initiaux fixés et des conditions réelles d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève. L'entretien porte également sur les besoins de formation de l'agent, compte tenu notamment des missions qui lui sont imparties, et sur ses perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité. Un **compte-rendu** est établi et transmis au vice-rectorat.

*Circulaire VR/DP n°345 du 19 mars 2015*

d'éducation physique et sportives ou les tenues professionnelles du personnel ; elle utilise des machines et équipements professionnels, machines à laver, sèche-linge et autres calandreuses, en connaissance des procédés et usage des produits d'entretien adéquats. La lingerie est également équipée de machines à coudre ; il y a effectivement toujours des projets ou des réparations dans un établissement, nappes, rideaux, couvertures...

Ce métier permet un contact avec les familles et les élèves ; Mme UPANE n'hésite pas à se mobiliser en formation et accueille volontiers des élèves des lycées



professionnels, comme Escoffier ou Jean XXIII en stage d'immersion. Tous les lycées, en particulier avec internats, sont équipés de véritables

lingeries, comme certains collèges. La lingerie y génère toujours une réelle et intense activité.

## Adjointes techniques normaux des établissements d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie de 1<sup>er</sup> grade (ATNEE-NC1) - Promotion interne 2015

La **délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n°248 du 27 décembre 2012** exprime le statut particulier des adjoints techniques des établissements d'enseignement du second degré public de la Nouvelle-Calédonie

Par circulaire du 07 octobre 2014 de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie, une campagne d'intégration destinée aux agents non titulaires, inclus dans la mise à disposition globale et gratuite et justifiant, au 31 décembre 2014, de 5 ans d'exercice des fonctions, a été lancée. Les critères de classement et de sélection des nombreux dossiers déposés y étaient exprimés, à savoir, ancienneté générale de service, technicité professionnelle, implication dans l'environnement professionnel, implication dans l'activité et avis du vice-recteur.

La première promotion de ce nouveau corps de fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie, a été réunie au vice-rectorat, par le secrétaire général et le chargé de mission « ATEE », afin que lui soit présentée les modalités et enjeux de ce recrutement, les droits et obligations des fonctionnaires, les conditions et perspectives de cette nouvelle carrière. 16 agents de service contractuels sont ainsi promus en qualité d'**adjoints technique normaux des établissements d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie**, stagiaires pendant un an.



**zero** ALCOOL  
CANNABIS

**Au travail  
Zéro alcool  
Zéro cannabis**

[www.dtenc.gouv.nc](http://www.dtenc.gouv.nc)

GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE